

## Compte rendu du Forum des acteurs du Plan Loire du 08 janvier 2020 à Orléans – Plénière du matin

Le dernier forum des acteurs du Plan Loire Grandeur Nature (PLGN) s'est tenu début janvier à l'université d'Orléans. A l'ordre du jour de la matinée en plénière, le bilan 2014-2020 du IVème Plan Loire Grandeur Nature et la présentation des grands enjeux du prochain PLGN V sur la période 2021-2027, l'après-midi était quant à lui consacré à des ateliers thématiques participatifs.

*Pour mémoire, la précédente réunion du Forum n'en était pas vraiment une, puisque jumelée avec un Comité de suivi du POI FEDER en novembre 2018 à Roanne.*

Au total, presque 150 personnes étaient présentes, en provenance de tout le bassin de la Loire, élus régionaux, collectivités, services de l'Etat, de l'AELB, et de nombreuses associations ! La simple tenue de ce forum pour tracer l'avenir du PLGN peut être déjà considérée comme un beau succès si l'on considère qu'il y a quelques mois, la question même de l'arrêt ou de la poursuite du Plan Loire se posait pour l'Etat et les Régions concernées.

On peut donc se réjouir que la mobilisation des associations ligériennes (une trentaine d'entre elles avaient écrit cet automne leurs inquiétudes à Mr Pouëssel, Préfet de bassin qui avait reçu une délégation associative avec Mr Chassande, DREAL de bassin) et la pétition « non à l'affaiblissement du Plan Loire ([lien](#)) » aient porté leurs fruits et qu'il ait été décidé de donner un nouvel élan à cet outil de bassin, indispensable à la Loire.

La pétition citoyenne avec 10 000 signatures a d'ailleurs été lue et remise solennellement par SOS Loire Vivante, au nom des associations porteuses, au Préfet de Bassin sous les applaudissements de l'assemblée. Roberto Epple a précisé que cette démarche de pétition montrait bien les attentes et que les associations étaient là pour accompagner, relayer et faciliter la mise en œuvre du Plan Loire.

Monsieur le Préfet a rappelé que le calendrier d'élaboration du PLGN V (2021-2027) allait être contraint car il doit être prêt d'ici fin 2020... Trois grands chantiers de réflexion ont été annoncés :

- Travail sur le contenu stratégique du PLGN V (à travers ce forum du 8/01 et d'un appel à contribution)
- Travail sur la gouvernance et l'animation du Plan (objet du prochain forum des acteurs en mai-juin)
- Travail sur les outils financiers associés (CPIER et FEDER) : lors du comité stratégique et du forum des acteurs du second semestre.

C'est au terme de ces trois chantiers que l'on pourra juger de la réalité et de la pérennité d'un nouveau souffle du Plan Loire. Il est évident que certaines craintes concernant l'atteinte des objectifs peuvent déjà être émises au regard de ce calendrier contraint mais aussi de l'échéance 2024 de transfert de compétences de la gestion des digues Etat-EPCI, qui risque de cristalliser les préoccupations des administrations et collectivités. Espérons que cela ne sera pas au détriment de la qualité et de l'innovation...

Pour le moment, l'année commence plutôt bien si l'on note qu'un Plan Loire V est prévu avec de belles ambitions, que des mots forts ont été employés par les intervenants pour lever les inquiétudes des associations.

Deux exemples parmi d'autres : le Préfet de Bassin a présenté en introduction le Plan Loire comme un nécessaire trait d'union entre tous les territoires des divers affluents du Bassin, le Président du Conseil Régional Centre Val de Loire a, à plusieurs reprises, utilisé le mot « Passion » et a souligné l'importance de la mobilisation de la jeunesse.



Vous trouverez [à ce lien](#) le diaporama qui a été projeté lors du forum.

Et [à ce lien](#) les autres documents préparatoires : ordre du Jour, groupes de travail thématiques de l'après-midi et la plaquette bilan 2014-2020.

Le nouveau site internet du Plan Loire a été dévoilé ([lien](#)) avec une présentation sommaire.

Un temps a également été laissé aux échanges avec les participants en plénière d'abord, puis lors des ateliers. Cela a permis de mettre sur la table certains points noirs de la mise en œuvre des précédents Plans Loire. Voici quelques grands sujets qui ont fait l'objet d'échanges. Nous les avons rassemblés par grands thèmes.

- Le PLGN présente un bilan réel mais trop mince eu égard des enjeux et des objectifs.
- Il est noté un décalage entre les volontés de redynamiser le PLGN et la réalité des chiffres : à 1 an des échéances, les engagements financiers sont au-dessous de 50% pour 3 axes sur 4 !
  
- Sont soulignées la nécessité d'une programmation pluriannuelle pour une meilleure visibilité dans le pilotage, la nécessité de faire des efforts sur la simplification du traitement des dossiers et l'importance d'avoir des objectifs quantifiés avec des points périodiques d'évaluation
- La segmentation des lignes financières pose problème pour les grands projets des collectivités qui sont par essence multi-entrées
- Il n'y a pas de guichet d'entrée pour les actions transversales ou sur plusieurs régions
- Il est souligné le problème des délais inadmissibles des paiements notamment ceux de l'Europe avec 3 ans de décalage (par ex. sur le suivi des espèces)
  
- Un cri d'alarme est lancé sur l'abandon, sans raison objective, des aides au suivi des anguilles, suivi qui est pourtant un enjeu européen avec un impératif de reporting jusqu'en 2023 pour éviter les sanctions et amendes de l'Europe
  
- La sensibilisation de la population au risque inondation semble en panne. Le lien avec la population sur ce sujet, comme d'ailleurs avec quasiment tous les autres sujets, est un échec important des derniers Plans.
- Concernant la prévention des crues, il conviendrait à l'avenir d'inverser les priorités et de privilégier les investissements vers des Zones Naturelles d'Expansion de Crue au lieu de mettre les ouvrages systématiquement en avant
  
- Mieux et plus utiliser les associations pour assurer le lien avec la population
- Selon le territoire sur le bassin de la Loire, les associations sont plus ou moins présentes. Mais leur place est toujours primordiale. Il faut donc qu'elles soient représentées dans les parties prenantes du PLGN.
- Il est temps d'enfin envisager un financement des associations pour assurer une participation (par le paiement de compétences et pour les déplacements) à l'échelle du bassin et pour faire relais d'information et de sensibilisation auprès de la population
  
- Le PLGN devrait jouer un rôle dans la cohérence et l'application de bons comportements à l'échelle du bassin
- La recherche et les universités devraient retrouver une place et un rôle plus marqué au sein du futur PLGN en recréant un « Conseil scientifique » consultatif.
- Le Plan Loire est un outil qui était apprécié et efficace car il assurait le lien et la cohérence entre le terrain et le bassin, le local et le global. Il doit retrouver cette fonction.
  
- Il existe un fleuve Loire, mais de très nombreuses façons de le vivre, malheureusement avec des différences de traitement financier, administratif, ... selon le territoire. Comme par exemple pour le tourisme sur le haut bassin.



- Ne pas oublier que La Loire va jusqu'au Gerbier. Mais la « Loire à vélo » va jusqu'à Roanne seulement...
- Problème identifié sur la Loire à Vélo : les itinéraires et projets consomment, détruisent ou dérangent parfois des espaces naturels. Ce qui n'est pas cohérent et aujourd'hui ne tient pas assez compte des impacts sur la biodiversité.
- Indispensable réintroduction de l'enjeu primordial qui a été abandonné : le rééquilibrage du fonctionnement de l'estuaire
- Confirmation par l'inscription dans les programmes et les financements du rééquilibrage du lit de la Loire dans sa partie aval des Ponts -de-Cé à Nantes et même au-delà.
- Faire une large place dans le PLGN aux enjeux du réchauffement climatique, dans la connaissance mais aussi dans les actions.
- Plusieurs sujets cristallisent des enjeux forts de société, et même s'ils ne relèvent pas de la vocation de base du PLGN, ils devraient néanmoins être intégrés au titre des sujets innovants et expérimentaux (qui eux sont dans l'ADN du PLGN) comme :
  - o La gestion de la quantité de l'eau. -30 à -50% annoncé d'ici 2050 avec des conflits d'usages grandissants. Or 230 millions de m<sup>3</sup> sont détournés vers l'Ardèche par le complexe hydroélectrique de Montpezat. Il faut envisager une gestion alternative, ce qui est possible avec la nouvelle concession à venir.
  - o Le stockage naturel de l'eau dans les nappes alluviales, avec son rôle d'épuration, et leur préservation face aux différentes pollutions dont celles des pesticides.
  - o Une meilleure conciliation des usages économiques, et notamment agricoles, avec le risque inondation, la préservation des captages, ...
  - o La nécessaire reconnaissance de la préservation de l'amont implique de réfléchir à une compensation, à un paiement pour services rendus à maintenir une nature intacte ou un paysage ouvert... au titre de la solidarité aval-amont
  - o La question nouvelle des inondations/ruissellements flashs sur des microbassins non identifiés comme « à risque »

Un compte-rendu officiel de la plénière est rédigé par une société externe et les différentes structures institutionnelles rédigent ensemble les comptes rendus des différents ateliers. Tous ces comptes rendus devraient être disponibles d'ici début mars, la consultation restante ouverte jusqu'au 21 février.

Il s'agit à présent de voir si et comment les remarques, les idées, les suggestions seront intégrées dans le contenu du PLGN V. Gageons qu'il ne s'agira pas là d'un ersatz de concertation et faisons le vœu que la demande des associations et des citoyens d'être réellement parties prenantes dans l'élaboration du PLGN V ira bien au-delà d'une simple présence au forum des acteurs.

Pour terminer, nous avons eu le sentiment que les porteurs institutionnels du Plan Loire considéraient ce dispositif essentiellement comme un outil financier et un relais local pour mettre en œuvre les politiques et moyens des Régions, de l'Etat et de l'Europe. Principalement en fléchant des instruments existants par ailleurs comme les CIPER Etat-Région, la politique apaisée de continuité écologique du Ministère de la Transition Ecologique, le fonds Barnier géré par la Commission Mixte Inondation, la Directive Cadre Inondation de l'Europe, ...

Or il ne faudrait pas oublier que c'est aussi et avant tout un dispositif avec une stratégie propre, des enjeux spécifiques et des actions cohérentes à l'échelle du bassin tenant compte des spécificités du terrain et ayant la vocation à mobiliser aussi des ressources diverses des partenaires, y compris sur des sujets innovants ou expérimentaux

